



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Revalorisation médico-social

Question écrite n° 34784

Texte de la question

Mme Danielle Brulebois attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation des personnels du médico-social et social. Dans cette période de crise sanitaire, les hôpitaux publics ont appelé à l'aide car ils manquent d'infirmiers, de médecins ou et d'aides-soignants pour ouvrir plus de lits et prendre en charge les malades. Le ministère des solidarités et de la santé a créé une plateforme pour recruter des « renforts en personnel dans les structures sanitaires, sociales et médico-sociales ». Dans le Jura comme ailleurs, les personnels des secteurs médico-social et social n'ont pas hésité une seconde à tendre la main à leurs collègues de l'hôpital public et à faire leur devoir, malgré ce qu'ils ressentent comme une injustice : leur exclusion du Ségur de la santé. En janvier 2021, un aide-soignant connaîtra une différence de salaire de 183 euros avec son collègue de la fonction publique hospitalière et même de 283 euros avec son collègue travaillant dans un service en charge des personnes âgées en incluant l'effet de la prime grand âge. Pour rappel, le salaire mensuel brut d'un aide-soignant est compris entre 1 352 euros en début de carrière et 1 926 euros en fin de carrière, hors primes et indemnités. Cette différence n'est donc pas neutre et représente un appel d'air conséquent. Dans de nombreux établissements, dans un contexte de crise, les démissions à constater sont importantes pour rejoindre les hôpitaux. Il y a urgence à ce que le Gouvernement engage des revalorisations salariales équitables pour l'ensemble des personnels soignants, qui ont été unanimement applaudis à 20 h chaque soir et qui sont à nouveau au front pour sauver des vies qu'ils soient dans les SSIAD, dans les cabinets médicaux, centres de soins infirmiers ou établissements de prise en charge du handicap, MAS ou FAS, ils méritent tous sans distinction la profonde reconnaissance de la Nation. Elle souhaite donc connaître les intentions du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le travail de l'ensemble des professionnels intervenant dans les secteurs sanitaire, social et médico-social est essentiel. Leur dévouement pendant le contexte particulier de la crise sanitaire ne fait que le rappeler davantage. Au vu du contexte, le gouvernement a décidé de prendre des mesures rapides pour mieux les reconnaître et les rémunérer. C'est pourquoi, dès le 19 septembre 2020, le décret n° 2020-1152 a mis en œuvre la revalorisation de 183€ nets par mois signée le 13 juillet 2020 dans le cadre de l'accord du Ségur de la Santé. Cette mesure s'applique aux agents des établissements publics de santé ainsi que des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les partenaires sociaux ayant souhaité que ces professionnels bénéficient en priorité de ces avancées. Pour les autres types d'établissements et de services, et notamment les Etablissements et services sociaux et médicosociaux (ESSMS), le gouvernement n'ignore ni la situation des professionnels au quotidien ni le caractère essentiel de leurs missions pour la cohésion sociale du pays. Afin de leur apporter une réponse dédiée, un temps d'expertise complémentaire a été jugé nécessaire. Une mission a ainsi été confiée à M. Michel Laforcade en vue d'expertiser les modalités d'une éventuelle extension des décisions de revalorisations prises dans le cadre du Ségur. Sans attendre le Laroque de l'autonomie, la ministre déléguée à l'autonomie, en lien avec les ministres concernés, travaille également à un plan sur l'attractivité des métiers du grand âge ayant vocation à s'adresser à l'ensemble des professionnels du

secteur. Il entend ainsi déployer tous les leviers d'une amélioration rapide de la situation et d'engager des évolutions plus structurantes, visant notamment à construire des dynamiques de carrières, des passerelles, des modes de promotion par la reconnaissance de l'expérience et, plus globalement, à agir pour la valorisation des métiers du grand âge et de l'autonomie. Dans cette perspective, sur proposition de la ministre déléguée, le Premier Ministre vient de nommer M. Michel Laforcade comme coordonnateur national pour les métiers de l'autonomie. A ce titre, il aura à sa charge le pilotage et la mise en œuvre opérationnelle d'une feuille de route stratégique de mobilisation et d'accélération en faveur de l'attractivité de ces métiers. Enfin il est déjà acté que les salariés et agents des établissements sociaux et médico-sociaux bénéficieront, quel que soit l'établissement employeur, des revalorisations ciblées des grilles de rémunération de certains personnels soignants, des filières médicotехniques et de rééducation et de la reconnaissance de leurs spécificités, comme l'accord du Ségur de la santé du 13 juillet le prévoit.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Brulebois](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34784

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Autonomie](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 décembre 2020](#), page 8913

Réponse publiée au JO le : [19 janvier 2021](#), page 497